



Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 38

Votants : 38

SECRETAIRE DE SEANCE : Johann ROS

QUESTION N°109

OBJET : APPROBATION DE LA RETROCESSION DE LA CASE 153 MODELE 23 ET REMBOURSEMENT AU PRORATA TEMPORIS

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-POWLOFF, Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND, M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET,
M. Olivier DALMONT a donné pouvoir à Mme Cécile JOBIN,

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme Nathalie CHAUFFOUR.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026**QUESTION N° 109****OBJET : APPROBATION DE LA RETROCESSION DE LA CASE 153 MODULE 23 ET REMBOURSEMENT AU PRORATA TEMPORIS****RAPPORTEUR : JOHANN ROS**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Considérant que Madame Christine SELESKOVITCH a acquis, pour une durée de 10 ans, la case columbarium 153 module 23 en date du 02 octobre 2020,

Considérant qu'en date du 25 mars 2026, Madame Christine SELESKOVITCH a demandé la rétrocession de la case columbarium à la commune et sollicite le remboursement des années restantes,

Considérant qu'il est à noter que cette case est libre de tout corps,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte la rétrocession à la commune de la case columbarium 153 module 23 et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à reverser à Madame Christine SELESKOVITCH la somme de 151,30€ au prorata du temps d'utilisation de cette sépulture.

ADOpte À l'Unanimité (38 voix pour).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Johann ROS
Adjoint au Maire, Secrétaire de séancePhilippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise